

PORTRAIT



40 ANS D'HISTOIRE : AUX ORIGINES D'ENTRÉE LIBRE

■ Sylvain Bérubé

QUARANTE ANS! EN FEUILLETANT LES PREMIERS NUMÉROS DU JOURNAL AUX PAGES JAUNIES (OU AU FORMAT NUMÉRIQUE TOUT PROPRE SUR LE SITE WEB), ON MESURE CE QUE REPRÉSENTE L'AVENTURE D'UN JOURNAL COMMUNAUTAIRE QUI A CHOISI, DÈS LE DÉPART, DE DONNER LA PAROLE AUX CITOYENNES ET CITOYENS DE SHERBROOKE.

L'histoire d'*Entrée Libre* commence bien avant son nom actuel : elle prend racine à la fin des années 1970 dans le quartier Centre-Sud (pensez rue Alexandre et autour), au cœur d'un milieu populaire en pleine effervescence.

En 1979, le groupe populaire du quartier publie un bulletin interne d'information, *L'Accents*. Cet outil modeste, mais essentiel, servait d'espace d'expression pour les organismes communautaires du secteur. Rapidement, l'envie d'aller plus loin se fait sentir. En janvier 1980, un comité indépendant de production se forme et donne naissance à *La Voix Ferrée*, un journal plus structuré, doté de sa propre charte et conçu pour voler de ses propres ailes. De 1981 à 1984, *La Voix Ferrée* est publiée de manière régulière, portant une attention particulière aux enjeux sociaux, économiques et politiques vécus dans le quartier. Mais les défis sont nombreux : manque de financement, charge de travail énorme, bénévoles épuisés. En 1984, la publication s'interrompt. Pourtant, l'idée d'un média populaire ne disparaît pas. Elle continue de vivre dans les discussions de militantes, de bénévoles, d'organismes qui voient la nécessité d'un outil d'information par et pour la communauté. C'est finalement en février 1985 que la graine germe de nouveau. À la suite d'une démarche de réflexion

menée par le Centre populaire de documentation de l'Estrie (CPDE), quelques personnes déterminées décident de relancer un journal communautaire. Avec l'appui d'un Projet Défi 1985, une nouvelle équipe se constitue : motivée, politisée et résolument engagée envers l'éducation populaire. En janvier 1986, le projet prend forme : un avant-numéro circule sous un nouveau nom, *Entrée Libre*. Le premier numéro officiel paraît en février 1986. Dès ses débuts, l'équipe adopte une façon de faire qui marquera l'identité du journal : un fonctionnement en collectif, des décisions prises de manière démocratique, une ligne éditoriale centrée sur la justice sociale et l'analyse critique de la réalité locale. *Entrée Libre* se définit d'emblée comme un outil d'éducation populaire autonome, donnant priorité au contenu plutôt qu'à la publicité, en s'appuyant sur un code d'éthique rigoureux refusant toute image sexiste, raciste ou militariste. Les premiers numéros abordent les transformations urbaines du quartier, l'accès à l'information pour les personnes défavorisées, les droits sociaux, le développement économique du centre-ville. Le journal se forge rapidement une identité claire : un média ouvert, critique, ancré dans les réalités du quotidien et accessible à toutes et tous. Quarante ans plus tard, *Entrée Libre* poursuit le même travail : informer autrement, avec une voix indépendante et profondément ancrée dans sa communauté. Si la maquette a évolué, si les plateformes se sont multipliées et si des centaines de bénévoles ont contribué des milliers d'articles au fil des décennies, l'esprit des débuts demeure intact. Celui d'un journal né d'un besoin réel, porté par des citoyennes et citoyens convaincus que l'information appartient à tout le monde. ■



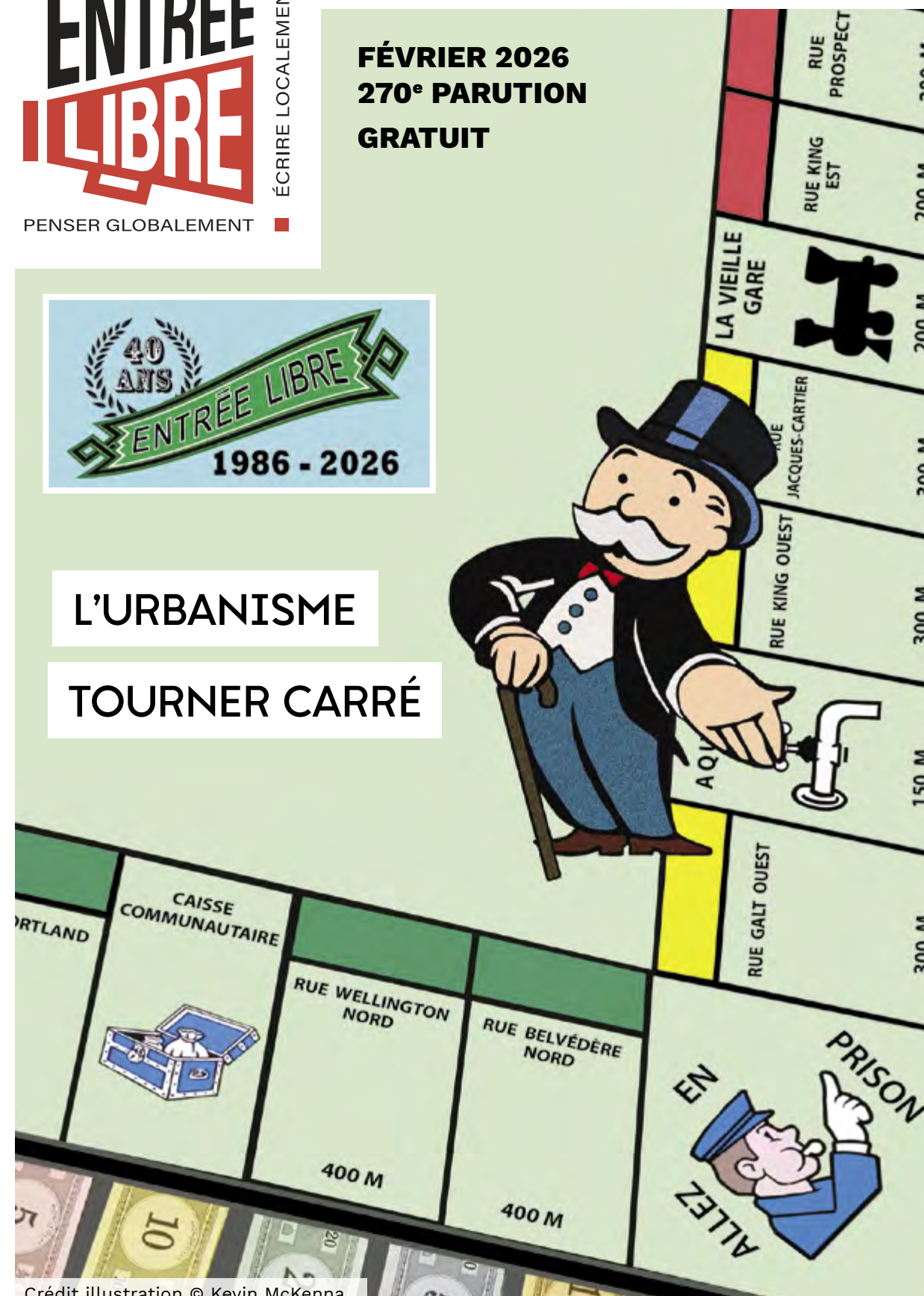
JOURNAL COMMUNAUTAIRE DE SHERBROOKE

FÉVRIER 2026
270^e PARUTION
GRATUIT



L'URBANISME

TOURNER CARRÉ



Crédit illustration © Kevin McKenna

URBANISME (PAGES 5 À 7)

LES BRÈVES

LANCEMENT OFFICIEL DU PETIT HÔTEL

Le jeudi 15 janvier à 17h30 au 129 rue Frontenac, en face de l'hôtel de ville, nous vous invitons au lancement officiel du Petit hôtel. Lieu de rassemblement et d'engagement, le Petit hôtel est un espace neutre où les citoyennes et les citoyens pourront se mettre en action, discuter de ce qui compte vraiment et tisser des liens humains dans une époque qui en a bien besoin. La programmation par et pour les citoyens (<https://www.petithotel.org>) permettra à quiconque voulant organiser une activité gratuite, ouverte à tous et qui s'inscrit dans une vision large du civisme d'avoir accès à un lieu magnifique, symbolique et dédié à la citoyenneté active.

Ce lancement sera l'occasion de découvrir le lieu, le projet et ses racines et aussi de rencontrer les personnes qui animeront le lieu dans les prochains mois. Au plaisir de vous y voir,

SOLIDARITÉ POPULAIRE ESTRIE



JEUDI 29 JANVIER À 17H30

Lieu : Librairie Appalaches

La conquête de la Palestine - Causerie avec Rachad Antonus

Description : Une occasion unique de rencontrer le sociologue et auteur **Rachad Antonus** lors d'une causerie à propos de son essai « *La conquête de la Palestine : De Balfour à Gaza, une guerre de cent ans* » (Écosociété). La causerie sera animée par Claude Dallaire

SEMAINE DU 2 AU 6 FÉVRIER

Semaine de grève « Les droits, ça se défend collectivement ! »

Description : Semaine de la défense collective des droits. Pour une hausse du financement une indexation maintenant, le respect de notre autonomie et de nos missions. Dans le cadre de la campagne « *Les droits, ça se défend collectivement !* » du **Regroupement des organismes en défense collective des droits (RODCD)**.

En Estrie : Appel à une journée de grève et d'action le 2 février !

Informations : coordination@trovepe.com ou 873 662-8778

MERCREDI 4 FÉVRIER DE 18H À 20H

Lieu : 300 rue du Conseil Sherbrooke

Clinique sur l'augmentation de loyer : le choix d'accepter ou de refuser

Description : Vous avez des questions, besoin d'aide pour le calcul d'augmentation de loyer ? Participez à cette clinique gratuite. D'autres cliniques auront lieu le 25 février et 25 mars.

Informations : locataire1@videotron.ca ou 819 791-1541

Organisé par Association des locataires de Sherbrooke

VENDREDI 20 FÉVRIER

Journée mondiale de la justice sociale

Description : Un appel aux actions dérangeantes a été lancé par la Coalition Main Rouge. Détails à venir.

LA VIE EN IMAGES

LES SABLES MOUVANTS DE LA POLITIQUE CANADIENNE



Le premier ministre canadien Mark Carney a signé un protocole d'entente avec l'Alberta visant à favoriser la construction d'un ou de plusieurs oléoducs et à accélérer les projets d'« intérêt national » grâce au projet de loi C-5, tout en les soustrayant à certaines lois et certaines normes environnementales pour le secteur pétrolier et gazier.

À LA UNE CE MOIS-CI

Science-Press

DEVRIEZ-VOUS CROIRE TOUT CE QU'ON VOUS DIT ?

NOS ATELIERS CONTRE LA DÉSINFORMATION

Les propos trompeurs, la désinformation et les théories du complot vous préoccupent ? Vous aimeriez offrir une formation à vos élèves ou à vos usagers ? C'est le moment parfait pour réserver un des ateliers animés par les journalistes scientifiques de Science-Press !

Nos formations sont offertes aux **élèves et étudiants, du primaire au collégial, ainsi que dans**

les bibliothèques et les organisations, aux groupes de tous âges qui ont à cœur l'information de qualité et qui souhaitent être outillés pour ne pas tomber dans le piège des fausses nouvelles.

Réservez dès maintenant ou contactez-nous pour en savoir plus !

<https://formations.sciencepresse.qc.ca/fr/nous-joindre>



QUI SUIS-JE ?

Denis Pellerin

J'ai hésité longtemps à lever la main quand le poste de rédacteur en chef s'est libéré. Après tout, je n'ai pas d'expérience à ce titre, je ne suis pas vraiment issu ni de la gauche ni du communautaire et mes talents d'écriture sont très moyens. Alors pourquoi y aller ?

D'ABORD MERCI !

À Sylvain Bérubé qui a pris le poste au pied levé au cours de la dernière année. Ses textes et éditoriaux sont toujours pertinents. Surtout le dernier éditorial de décembre : « *Écrire localement pour faire vivre notre communauté* ».

Au Collectif d'Entrée Libre qui a décidé de me confier l'intérim même si mon profil pour ce poste peut surprendre.

MON PROFIL ACADÉMIQUE

Je suis plutôt cartésien, c'est ce qui m'a amené à devenir ingénieur industriel après un bacc à l'UQTR et à compléter un MBA à l'Université de Sherbrooke. Le génie industriel est vaste : il va du développement d'un produit à sa mise en marché en passant par toutes les phases d'aménagement d'usine, de gestion de la production, des inventaires et du personnel. L'objectif est de combiner tous les intrants pour maximiser les profits de façon harmonieuse.

MES EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

J'ai oeuvré dans plusieurs entreprises de fabrication de la région en gestion de la production pour améliorer les méthodes et processus souvent en implantant des systèmes informatiques de gestion de la production. La collecte et la gestion des informations sous forme de bases de données spécialisées est primordiale pour améliorer la performance de l'entreprise. Il n'y a pas d'Intelligence artificielle qui peut rivaliser avec cela.

LA POLITIQUE MUNICIPALE

C'est par hasard qu'en 2008 j'ai commencé à m'intéresser à la politique municipale sherbrookoise. Je n'y connaissais rien. Rien de rien.

Je me suis fait connaître par mes analyses approfondies, toujours à partir de documents mis en ligne sur le site de la Ville. Voilà pourquoi je suis intransigeant pour que les procès-verbaux soient disponibles promptement : « une Ville parle par résolutions » dit-on, d'où l'importance de les publier rapidement.

L'URBANISME

L'un de mes intérêts fait l'objet du thème de ce numéro. J'y ai passé plusieurs mois pour faire le tour du sujet depuis 17 ans. Je suis intervenu dans plusieurs dossiers importants comme l'adoption du Schéma d'aménagement et des règlements de zonage. J'ai d'ailleurs eu l'occasion de jouer un rôle central, en sourdine, dans le dossier de « l'épicerie de la zone C1845 dans Ascot » dont il est question plus loin.

POURQUOI ÉCRIRE DANS LE JOURNAL ENTRÉE LIBRE ?

Parce que je veux que les gens soient informés. C'est par l'information de qualité que les gens en viennent à s'intéresser à ce qui influence leur vie. Ça vaut pour l'urbanisme comme pour la politique. Si six personnes sur dix ne votent pas aux élections municipales, c'est parce que l'information pertinente et de qualité ne percole pas dans la population.

Je me suis donné l'objectif de renverser cette tendance. Comme citoyen en intervenant au Conseil municipal d'abord, comme chroniqueur ensuite et maintenant comme Rédacteur en chef par intérim. Mais ce poste, je n'y serai pas pendant 17 ans. Héhé ! ■

*Un des buts
d'Entrée
Libre est
d'informer*

www.entreelibre.info

10-1445, rue de Courville, Sherbrooke (Québec) J1H 0L5
Tél. 819 542-1632 • journal@entreelibre.info

TIRAGE : 9 500

Collectif Entrée Libre

Benoit Viel, Denis Pellerin, Kevin McKenna, Luc Loignon, Sylvain Bérubé, Tommy Crosby.

Comité de rédaction

Benoit Viel, Denis Pellerin, Kevin McKenna, Sylvain Bérubé.

Collaboration

Cartouche, Denis Pellerin, Librairie Appalaches, Renelle, Sylvain Bérubé, Gabriel Pallotta, Luc Loignon.

Correction et révision

Sylvain Bérubé, Luc Loignon

Éditeur

La Voix Ferrée

Crédit page couverture

Kevin McKenna

Mise en page

Aurélia Parrenin - Photorélia

Impression

Hebdo Litho

Graphisme de la maquette

Aurélia Parrenin - Photorélia

Poste publication Enrg. 7082

Dépôt légal 1^{er} trimestre 2026

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque nationale du Canada



COLLECTIF ENTRÉE LIBRE



Prochaine rencontre du comité de rédaction

Lundi 26 janvier 2026, 18h, lieu à déterminer
Pour nous rejoindre : journal@entreelibre.info

PROCHAINE PARUTION

Vous avez envie d'exposer une problématique vous interpellant particulièrement ? De partager une opinion sur le sujet de l'heure ou sur toute situation d'intérêt ? D'exprimer votre créativité poétiquement ou prosaïquement, à l'écrit ou en images ? Les pages d'Entrée Libre vous sont grandes ouvertes ! On apprécie particulièrement le contenu en lien avec notre grande communauté sherbrookoise.

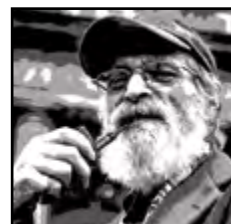
Date de tombée des articles : dimanche 15 février 2026

Date de distribution : jeudi 26 février 2026

Envoyez vos créations à redaction@entreelibre.info

On aime vous lire et vous publier !

LES TROMBINES DU COLLECTIF



Denis Pellerin



Sylvain Bérubé



Benoit Viel



Luc Loignon



Kevin McKenna



Tommy L. Crosby

HOMMAGE À PIERRE BERGER

Kevin McKenna – 17 octobre 2012

MISE EN GARDE : DANS LE CADRE DU 40^E ANNIVERSAIRE, NOUS REPRODUISONS DES ARTICLES QUI PEUVENT DATER DE PLUSIEURS ANNÉES. NOUS NE POUVONS GARANTIR L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS DE L'ÉPOQUE. À LIRE AVEC LES RÉSERVES NÉCESSAIRES. — LA RÉDACTION

OPINION

Un collaborateur de longue date d'*Entrée Libre* nous a quittés cet été. Le caricaturiste Pierre Berger est décédé à l'âge de 71 ans après avoir fait rire et sourire des milliers d'entre nous. Né le 26 août 1940, à Saint-Jean-sur-Richelieu, il habitait Sherbrooke depuis 1971. Nous publions quelques-unes de ses oeuvres ainsi que quelques mots d'un ami.

J'ai rencontré Pierre à l'époque où il vivait dans le vieux Nord, il y a une trentaine d'années de cela, voisin d'une amie mutuelle que je fréquentais assidûment. J'ai eu l'occasion de mieux le connaître beaucoup plus tard lorsqu'il est venu s'établir dans mon quartier du centre-ville. Quoique tous deux bilingues, je crois qu'il préférerait me considérer comme anglophone, probablement à cause de mon nom, donc on se parlait en anglais la plupart du temps. Aussi, on partageait la même passion pour la littérature de langue anglaise, sans

négliger pour autant celle de notre langue maternelle. Pierre avait un appétit insatiable pour les livres, c'est connu. Son côté artistique quant à lui, s'est manifesté uniquement à travers ses caricatures qui apparaissaient à la queue leu-leu avec chaque parution d'*Entrée Libre*. Pierre était préoccupé par le côté technique de la qualité visuelle de ses dessins, et c'est ainsi que je me suis retrouvé à participer dans une certaine mesure à cette aventure qui lui tenait à coeur et à archiver une partie de son oeuvre. L'ère de la numérisation était alors à nos portes tandis que lui frappait à la mienne avec une nouvelle esquisse sous le bras.

Une sorte d'excentrique, ce cher Pierre. Débonnaire à ses heures avec sa tête à chapeaux, il avait cependant toujours gardé la posture du militaire. Un gars de gauche pourtant, avec souvent le sourire aux lèvres, nous avons passé d'agréables moments ensemble.

Il me manquera. ■



Théâtre
la p'tite réplique

Cher confrère Bien à vous Cher Monsieur Mon cœur Cher parents Courriel

LETTRES CROISÉES
DE JEAN-PAUL ALÈGRE

Cher clients Chère Mademoiselle Rapport Bien à vous Post-It Chers concitoyens Lettre Ma fille

DISTRIBUTION

mise en scène
Louis Côté

assistance à la mise en scène
Alyne Aubut

MÉLIA PELLETIER	ARNOUD LAISSUS	LUCKIE DORVILLE	SUZELLE ROBERT
DEAN TURGEON	LOUIS DORVILLE-LACASSE	JEAN-NICOLAS ROY	STEVE MÉTHOT



au Centre culturel Le Parvis
987, rue du Conseil, Sherbrooke

Les 29, 30 et 31 janvier 2026, à 19 h 30
et le dimanche 1^{er} février 2026, à 14 h

Billets sur lapetitereplique.com
Admission générale : 25 \$, étudiants : 15 \$



UN REGARD HUMAIN SUR LE TRAUMATISME CRANIOCÉRÉBRAL

Sylvain Bérubé

Chaque année au Québec, des milliers de personnes voient leur vie transformée par un traumatisme craniocérébral. Le documentaire *Impact : la reconstruction après un traumatisme craniocérébral*, présentement diffusé sur la chaîne YouTube Connexion TCC.QC, donne enfin un visage humain à cette réalité trop souvent invisible.

Cette œuvre met en lumière un enjeu de santé méconnu : les conséquences durables d'un traumatisme craniocérébral (TCC). Si certaines blessures se résorbent rapidement, d'autres laissent des séquelles

profondes qui affectent la mémoire, l'attention, l'humeur ou l'autonomie, bouleversant du même coup la vie familiale et sociale.

Le film suit les parcours d'Huguette, Yohan, Réal et Christine, quatre personnes dont le quotidien a basculé après un accident. À travers leurs récits sensibles, *Impact* dévoile un long processus de reconstruction marqué par la résilience, les doutes, mais aussi par une grande force intérieure. On y découvre également le rôle essentiel des associations communautaires régionales, souvent en première ligne pour

offrir soutien, écoute et accompagnement dans l'après-coup.

Avec la campagne **Impact dans ton salon**, Connexion TCC.QC invite les familles à visionner le documentaire à la maison afin de favoriser un dialogue intime et nécessaire sur la réadaptation et les défis invisibles que vivent les personnes atteintes d'un TCC. ■



LE COMMUNAUTAIRE SE MOBILISE

Sylvain Bérubé

Sous-financés depuis des années et privés d'indexation, les organismes en défense collective des droits pressent le gouvernement d'agir. Une vaste mobilisation, qui s'étendra jusqu'au budget de mars 2026, vise à obtenir des engagements financiers jugés essentiels à la survie de leurs missions.

Les organismes en défense collective des droits (DCD) repartent en campagne afin de dénoncer un sous-financement qu'ils qualifient de « chronique et intenable ». Selon leurs constats, ces groupes n'ont reçu aucune indexation depuis plusieurs années, un recul qui les oblige à multiplier les ap-

pels à projets pour compenser, souvent au détriment de leurs missions centrales. Cette situation contribue à la surcharge de travail, à la précarité salariale et à la difficulté de maintenir des services stables.

Face à cet état de fait, les organismes portent trois revendications majeures :

- 155 millions de dollars supplémentaires par année pour financer adéquatement la mission des groupes, incluant des mesures pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles ;
- Un mécanisme permanent d'indexation basé sur les coûts réels du communautaire ;
- Un processus transparent pour financer les nombreux groupes encore en attente.



Pour y parvenir, le mouvement adopte une stratégie d'escalade des moyens de pression, structurée en trois phases : mobilisation locale et régionale, actions coordonnées et démarches politiques ciblées auprès des ministres. L'objectif : créer un rapport de force avant le budget préélectoral de mars 2026. La mobilisation inclut également la possibilité

de journées de grève communautaire, présentées comme un geste collectif symbolique visant à dénoncer le manque de financement et à rappeler que la défense des droits est un pilier essentiel du filet social québécois. ■

N'OUBLIONS PERSONNE

Sylvain Bérubé

La Société Alzheimer de l'Estrie (SAE) se joint cette année à la campagne N'oublions personne, une initiative de la Fédération québécoise des Sociétés Alzheimer visant à ouvrir le dialogue autour des troubles neurocognitifs. Malgré une préoccupation grandissante au sein de la population, la stigmatisation demeure un frein important à la recherche d'information et de soutien.

Selon un sondage national mené par Léger, plus de la moi-

tié des Canadiens craignent de développer un trouble neurocognitif, tandis que 45 % redoutent de perdre leur autonomie ou de devenir un fardeau. Fait préoccupant, près d'un quart des répondants préféreraient ne pas savoir s'ils ont un trouble, et la moitié ignorent vers quelles ressources se tourner.

Pour la SAE, ces données confirment l'importance d'agir. « Personne ne devrait faire face à un trouble neurocogni-

tif dans l'isolement », rappelle sa directrice générale, Caroline Giguère. L'organisme estrien offrira tout au long de janvier des témoignages, outils et ressources afin d'encourager les personnes concernées à demander de l'aide dès les premiers signes. ■



RAPPORT DE LA VÉRIFICATRICE DE 2021
CONCERNANT LE ZONAGE

Denis Pellerin

ON PEUT Y LIRE <<< LE 20 SEPTEMBRE 2021, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SHERBROOKE ME CONFIAIT UN MANDAT SPÉCIAL AFIN « D'ANALYSER LES PROBLÉMATIQUES SOULEVÉES DANS LE DOSSIER DU RÈGLEMENT NO 1200-158 — MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1200 DE ZONAGE ET DE LOTISSEMENT DE LA VILLE DE SHERBROOKE, ZONE C1845, RUE BELVÉDÈRE SUD (VILLE DE SHERBROOKE) ET D'ADRESSER ÉGALEMENT UNE DEMANDE D'ENQUÊTE À L'UNITÉ PERMANENTE ANTICORRUPTION (UPAC) »>>>

LES CONSTATATIONS GÉNÉRALES

La section « Analyse des faits et circonstances » du rapport commente non seulement le cas de la zone C1845 mais résume aussi la **problématique générale** qui a mené à ce cas particulier. Avertissement : ce texte (comme toutes les questions de zonage) est rébarbatif.

Par exemple :

1.1 AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Constituée le 1^{er} janvier 2002, la Ville de Sherbrooke est issue du regroupement, en tout ou en partie, de 9 municipalités, soit Ascot, Bromptonville (partie), Deauville, Fleurimont, Lennoxville, Rock Forest, Saint-Élie-d'Orford (partie), Sherbrooke et Stoke (partie).

La prise de décision en matière d'urbanisme est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) qui exige notamment l'adoption :

- d'un schéma d'aménagement et de développement qui établit les lignes directrices de l'organisation physique du territoire d'une municipalité régionale de comté (MRC) [La Ville de Sherbrooke cumule les responsabilités attribuables à une MRC ; le Schéma d'aménagement comprend le plan d'urbanisme.];
- d'un règlement de zonage qui permet de diviser le territoire d'une ville en zones, en vue de contrôler l'usage des terrains et des bâtiments, ainsi que l'implantation, la forme et l'apparence des constructions.

À la Ville de Sherbrooke, la principale réglementation applicable en regard de l'aménagement et de l'urbanisme est

contenue dans 2 règlements, soit le Règlement no 1000 – Schéma d'aménagement et de développement révisé et le Règlement no 1200 de zonage et lotissement.

Le Service de la planification et de la gestion du territoire de la Ville a pour mission de voir à une utilisation harmonieuse du territoire de la Ville de Sherbrooke pour l'ensemble des fonctions urbaines, rurales et agricoles qu'on y retrouve, et ce, en concertation avec sa population et les différents intervenants.

Pour réaliser son Schéma d'aménagement et de développement révisé, la Ville a mis sur pied l'organisme paramunicipal Commerce Sherbrooke afin qu'il lui propose une vision et une structure de la fonction commerciale à l'échelle de la ville et en soutienne la mise en oeuvre. De grandes orientations ont été énoncées par Commerce Sherbrooke en mai 2012. Son rapport portait sur la « Vision de développement stratégique du commerce à Sherbrooke ». Le Schéma d'aménagement et de développement révisé en 2014 s'appuie sur la structure commerciale proposée par Commerce Sherbrooke. Celle-ci repose sur une hiérarchie commerciale en fonction de la taille des marchés à desservir.

Ces catégories se déclinent comme suit :

- 2 pôles suprarégionaux : le secteur du Carrefour de l'Estrie/plateau Saint-Joseph et le centre-ville de Sherbrooke ;
- 1 pôle régional : 12e Avenue, entre la rue des Quatre-Saisons et l'autoroute 610 ;
- 1 axe régional : l'axe de la rue King Ouest et du boulevard Bourque ;

- 4 pôles locaux ;
- 11 pôles de quartier ;
- 24 pôles de voisinage.

Le 20 février 2017, la Ville a adopté son premier règlement de zonage unifié après la fusion municipale, le Règlement no 1200 de zonage et de lotissement de la Ville de Sherbrooke. Celui-ci décrit les usages du territoire qui sont permis et a force de loi. Comme le Schéma d'aménagement et de développement révisé n'est pas opposable aux citoyens, le règlement de zonage doit bien traduire les lignes directrices du Schéma afin qu'elles soient appliquées dans chacune des zones pertinentes sur le territoire. Par ailleurs, la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme exige que la municipalité assure la conformité régionale entre les deux règlements.

(...)1.3 DIFFÉRENCES ENTRE LES CLASSES D'USAGES C-1 ET C-2 DANS LE RÈGLEMENT NO 1200 DE ZONAGE ET DE LOTISSEMENT DE LA VILLE DE SHERBROOKE

Les « grilles des usages et des normes » font partie intégrante du Règlement no 1200.

Chaque grille est liée à un numéro de zone. Elle répertorie tous les usages permis dans cette zone. Ce règlement prévoit plusieurs classes d'usages, dont des usages liés à l'habitation (classes « H-x »), aux commerces (classes « C-x »), aux industries (classes « I-x »), et des sous-classes dans chacune de ces classes.

Deux (2) principales classes d'usages commerciaux permettent des « commerces de détail et de service », soit les classes C-1 et C-2.

(...)

3.3 NATURE DE L'INCOHÉRENCE ENTRE LES RÉGLEMENTATIONS

... la définition de ce qu'est un commerce de « grande surface », et surtout, la perception de la limite entre une grande, une moyenne ou une petite surface, diffère parmi les personnes rencontrées.

À mon avis, les principales causes de ces perceptions divergentes sont les suivantes :

- Le Schéma d'aménagement (Règlement no 1000) et le Règlement no 1200 de zonage et de lotissement n'utilisent pas la même terminologie.
- Le Schéma d'aménagement contient plusieurs grandes orientations, dont 2 qui ne sont pas parfaitement alignées. En effet, la vision générale des « pôles commerciaux » est rédigée dans une terminologie qui n'a aucun équivalent dans la norme générale des « affectations au sol ».

Cela ajoute un niveau de complexité additionnel, qui peut nuire à une compréhension commune des commerces permis ou non dans le secteur. (...)

3.3.1 TERMINOLOGIE DIFFÉRENTE ENTRE LE RÈGLEMENT NO 1000 ET LE RÈGLEMENT NO 1200

Le Schéma d'aménagement (Règlement no 1000) et le Règlement no 1200 de zonage et de lotissement n'utilisent pas la même terminologie.

Les termes « commerce de proximité » et « commerce non structurant » peuvent avoir l'air similaires dans le langage courant. Par contre, au niveau réglementaire, ils ne représentent pas les mêmes limites de superficie.(...)

Ces différences de terminologies, plutôt techniques, entre les 2 principaux règlements, peuvent avoir été la source de perceptions erronées. Cela peut également contribuer à la confusion actuelle entourant les différentes façons de nom-

mer les commerces de détail permis dans cette zone.

(...)

3.4 SITUATIONS SIMILAIRES RETRACÉES DANS D'AUTRES ZONES

... il est également possible de noter que :

- parmi les 24 pôles commerciaux de voisinage identifiés dans la Ville, seulement 7 pôles commerciaux ne comportent aucune classe d'usages C-2. Ainsi, 70 % des pôles commerciaux de voisinage (17 des 24 pôles) permettent des classes d'usages C-2. Le pôle Belvédère Sud et Bel-Horizon fait donc partie de cette majorité de pôles commerciaux ;

(,,)

Finalement, plusieurs employés de différents services de la Ville ont été impliqués dans le projet de refonte du Règlement no 1200, dont le Service des affaires juridiques. L'implication de plusieurs personnes peut à la fois réduire les risques d'actes répréhensibles et aussi augmenter les risques d'erreur dans les détails des projets d'envergure. >>>

CONCLUSION

Comme mentionné au début de cet article tout ce qui concerne le zonage est rébarbatif. Il ne suffit pas d'utiliser le « gros bon sens » ou l'intelligence artificielle pour comprendre et solutionner le zonage.

Il faut lire et comprendre la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (178 pages), le Schéma-plan de la Ville (qui fait maintenant 513 pages avec les annexes) et le Règlement no 1200 (374 pages de texte et plus de 2000 pages de Grilles des usages et des normes).

Tout ceci aide à comprendre le nouveau Plan d'urbanisme préliminaire (231 pages) déposé au Conseil municipal dans les derniers mois et qui devrait façonner la Ville jusqu'en 2040. ■

URBANISME — LE CAS DE SHERBROOKE

Denis Pellerin

SI L'URBANISME EST UN SUJET ARIDE, IL FAUT VOIR COMMENT LA VILLE DE SHERBROOKE A RÉUSSI À COMPLEXIFIER TOUT CELA ENCORE D'AVANTAGE COMME UNE VALSE À TROIS TEMPS : DEUX PAS EN AVANT, UN PAS EN ARRIÈRE.

LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME (A-19.1)

C'est cette loi qui vient « définir les orientations devant guider la planification territoriale et de s'assurer que ses interventions contribuent à un aménagement durable du territoire » depuis plus de 45 ans. Malgré plusieurs modifications, elle présente encore les traces d'une vision urbanistique du millénaire dernier. Pour simplifier, nous ne nous concentrons que sur les outils.

Dans la loi, l'aménagement du territoire d'une ville est défini par trois documents :

- Le Schéma d'aménagement et de développement
- Le plan d'urbanisme
- Le règlement de zonage

LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE SHERBROOKE

On peut y lire que « la MRC de Sherbrooke a adopté un premier schéma d'aménagement en 1987. Bien qu'elle ait amorcé la révision de ce document en 1994, l'exercice a été mis en attente suite à la réorganisation municipale de la région [n.d.l.r. : les fusions municipales prévues]. (...) En 2010, la Ville de Sherbrooke a relancé le processus... »

Pressés par l'échéance électorale de novembre 2013, une première version a été adoptée le 15 avril 2013 (Règlement N° 875) en escamotant certains points comme les parcs industriels et le plateau Saint-Joseph. Des corrections ont été faites le 17 février 2014 (N° 999) et encore le 6 octobre 2014 (N° 1000 entré en vigueur le 28 novembre 2014 et toujours en vigueur).

Le développement de la Ville a donc été basé sur un vieux document de 1987 jusqu'en

LE RÈGLEMENT DE ZONAGE — DEUXIÈME ÉCHEC

Peu de gens se rappellent de la deuxième tentative de remplacer les règlements de zonage des neuf anciennes villes en un seul portant le **N° 1100**.

LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET LE PLAN D'URBANISME (PU) — PREMIER ÉCHEC

Ou plutôt **LES RÈGLEMENTS de zonage**. Après la fusion en 2007, une première tentative de **remplacer les règlements de zonage** des dix anciennes villes de Sherbrooke, de Rock Forest, de Lennoxville, de Fleurimont et de Bromptonville, des municipalités d'Ascot, du Canton de Brompton et de Deauville ainsi qu'une partie des municipalités de Saint-Élie-d'Orford et de Stoke **en même temps qu'un plan d'urbanisme** a échoué. La population s'est déplacée en masse pour signer le registre contre le règlement de zonage. Suite à cet échec, même si le PU n'est pas soumis à l'approbation référendaire, celui-ci ayant été présenté conjointement avec le règlement de zonage, la Ville a préféré les retirer tous les deux. *Sine die*.

Finalement, en septembre 2015 le projet de règlement était retiré presque catimini. La raison donnée : « *Le règlement comportait tellement d'erreurs que ça ne valait même pas la peine d'essayer de le réparer* ».

Une telle issue voulait dire des milliers d'heures de travail mises à la poubelle. Parmi les responsables, certains ont quitté, au moins un a été rétrogradé et certains sont restés (peut-être pour notre plus grand malheur. Héhé!).

LE RÈGLEMENT DE ZONAGE — ET REBELOTE !

De septembre 2015 à mai 2016, on relance les équipes sur le projet : le Règlement **N° 1200**. Il faut savoir que jusque là, les dix règlements des anciennes villes n'étaient pas rendus disponibles : ils n'ont été mis en ligne que le 17 mai, les consultations commentaient le 31 mai.

C'est un total de plus de 5 000 pages de documents techniques que les citoyens devaient étudier en deux semaines. En pleine convention de la **Politique de consultation citoyenne** de 2009 : « *Les citoyens doivent pouvoir prendre connaissance des documents pertinents...* » et ce « *dans un délai raison-*

nable, c'est-à-dire dans un laps de temps leur permettant de se référer à ces documents suffisamment longtemps avant la tenue de la consultation pour en prendre connaissance et les analyser. »

Comme pour le schéma-plan, l'échéance électorale de novembre 2017 a incité la Ville à « couper les coins ronds ». Les dernières étapes ont eu lieu en avril 2017,

J'ajouterais qu'il n'y a pas eu de vérification diligente et systématique pour comparer les données du nouveau règlement versus les anciens. De là, on comprend que beaucoup d'erreurs peuvent être passées inaperçues. Le cas suivant restera dans les annales.

RAPPORT DE LA VÉRIFICATRICE DE 2021

On peut y lire <<< Le 20 septembre 2021, le conseil municipal de la Ville de Sherbrooke me confiait un mandat spécial afin « d'analyser les problématiques soulevées dans le dossier du Règlement no 1200-158 – Modifiant le Règlement no 1200 de zonage et de lotissement de la Ville de Sherbrooke, zone C1845, rue Belvédère Sud (Ville de Sherbrooke) et d'adresser également une demande d'enquête à l'Unité permanente anticorruption (UPAC) ».>>>

Ce cas de la zone C1845, à lui seul, nécessiterait plus d'un article.

CONCLUSION

Le titre « **TOURNER CARRÉ** » de la page couverture signifie que les choses n'ont pas toujours tourné rondement en urbanisme et qu'il fallait bien tôt ou tard « *cramper en masse* ».

La dernière administration a mis en marche un nouveau (vrai) Plan d'urbanisme, un Plan nature et une Politique de l'arbre. Entre autres projets. Tous nécessaires et innovants. Nous y reviendrons. Surtout si la nouvelle administration décidait de mettre la hache dans tout ça. ■

LE 3-30-300 PREND RACINE À SHERBROOKE

Sylvain Bérubé

LE VERDISSEMENT URBAIN PREND UNE IMPORTANCE CROISSANTE DANS LES VILLES QUI SOUHAITENT S'ADAPTER AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DE LEURS CITOYENS. PARMI LES OUTILS UTILISÉS À L'INTERNATIONAL POUR GUIDER LES DÉCISIONS, LA RÈGLE DU 3-30-300 S'EST IMPOSÉE COMME UN REPÈRE SIMPLE ET PUISSANT.



La nouvelle Politique de l'arbre et du verdissement de Sherbrooke s'en inspire largement, tout en s'inscrivant dans une vision plus large de gestion de la forêt urbaine.

QU'EST-CE QUE LA RÈGLE DU 3-30-300 ?

La règle du 3-30-300 a été développée par Cecil Konijnendijk, chercheur néerlandais en foresterie et en écologie urbaine. Elle propose trois cibles faciles à retenir :

- 3 : Chaque personne devrait voir au moins trois arbres depuis sa fenêtre.
- 30 : Les quartiers devraient viser 30 % de canopée.
- 300 : Chaque résidence devrait se trouver à 300 mètres ou moins d'un espace vert ou d'un îlot de fraîcheur.

Ces chiffres ne doivent pas être vus comme des normes rigides, mais comme un cadre permettant d'évaluer et d'améliorer l'accès aux bénéfices des arbres en milieu urbain.

Konijnendijk propose cette règle au début des années 2020, en s'appuyant sur un large corpus de recherches démontrant les effets des arbres sur la santé, le stress, la qualité de l'air et la réduction des îlots de chaleur. L'objectif était de transformer des connaissances complexes en un outil mémorable et mobilisateur, utilisable autant par les spécialistes que par les citoyens.

AVANTAGES ET LIMITES

Le principal atout du 3-30-300 est sa clarté. Il permet à chacun de réfléchir à son environnement immédiat : est-ce que je vois des arbres ? Mon quartier est-il suffisamment ombragé ? Ai-je accès rapidement à un parc ? La règle favorise aussi une meilleure équité territoriale, car elle oblige à considérer les quartiers moins bien végétalisés. Enfin, elle s'intègre aisément aux stratégies de lutte contre la chaleur urbaine et d'adaptation climatique.

Cette simplicité a toutefois un coût. Le 3-30-300 ne tient pas compte de la qualité écologique des espaces verts : trois arbres peuvent être purement ornementaux. La cible de 30 % ne dit rien non plus de la distribution réelle de la canopée ni de l'entretien nécessaire pour assurer la survie des plantations. La règle peut aussi être difficile à appliquer dans les secteurs très denses ou aux contraintes patrimoniales importantes.

ET À SHERBROOKE ?

À Sherbrooke, la Politique de l'arbre et du verdissement reprend l'esprit du 3-30-300, mais va bien au-delà. La Ville souhaite renforcer la biodiversité, réduire les îlots de chaleur, mieux intégrer les arbres aux projets urbains et améliorer l'équité entre les quartiers. Malgré un indice de canopée globalement élevé, certains secteurs demeurent vulnérables, par exemple dans l'est ou encore le long de la rue King. Ceci justifie l'adoption de cibles claires et d'une planification à long terme.

Pour s'activer dans ce sens, la mobilisation citoyenne joue aussi un rôle clé. À ce titre, L'Association citoyenne des espaces verts de Sherbrooke (ACEVS) sensibilise la population, met en valeur les espaces verts locaux et soutient des initiatives de verdissement communautaire. Par leurs actions, les membres de l'ACEVS rappellent que la forêt urbaine n'est pas seulement une affaire de politiques municipales, mais un projet collectif qui implique l'ensemble de la communauté.

La règle du 3-30-300 est déjà utilisée par des centaines de municipalités à travers le monde, et son intégration à Sherbrooke – à la fois par les autorités municipales et par les citoyens engagés – montre la volonté locale de bâtir une ville plus verte, plus résiliente et plus agréable à habiter. ■

PAS DANS MA COUR... MAIS OÙ, ALORS ?

Gabriel Pallotta

À SHERBROOKE, COMME AILLEURS, ON ENTEND SOUVENT UNE VERSION PLUS OU MOINS POLIE DU « OUI, MAIS PAS ICI ». OUI À PLUS DE LOGEMENTS ABORDABLES. OUI À DES RESSOURCES POUR L'ITINÉRANCE. OUI À UNE VILLE INCLUSIVE. MAIS DÈS QU'UN PROJET SE MATÉRIALISE — UNE NOUVELLE OFFRE DE LOGEMENT SOCIAL, UN LIEU D'HÉBERGEMENT OU AVEC DES SERVICES DE RÉDUCTION DES MÉFAITS — L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE NE SE FAIT PLUS AUSSI BONNE VOISINE. L'ITINÉRANCE N'EST PAS SEULEMENT UN ENJEU DE DIGNITÉ HUMAINE OU DE SÉCURITÉ : C'EST AUSSI UN ENJEU D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE COHABITATION.



Le réflexe NIMBY (« pas dans ma cour », de l'anglais « not in my backyard ») est bien documenté : une proportion importante de citoyens appuie l'idée de logements sociaux et abordables, en principe, mais s'y oppose quand le projet s'installe dans leur voisinage.

Bien sûr, cette résistance n'est pas toujours illégitime. Tout citoyen a le droit de se soucier de son milieu de vie : la circulation, le bruit, le sentiment de sécurité... Là où ça accroche, c'est lorsque l'inquiétude, souvent mal informée, se transforme en veto social systématiquement appliqué à tout projet qui accueille les plus vulnérables. Ces pressions publiques, inévitablement, retardent des projets, renchérissent leurs coûts, découragent des promoteurs communautaires et finissent par déplacer le problème à même l'espace public.

Au Réseau Solidarité Itinérance du Québec, on rappelle depuis longtemps ce que tout le monde observe maintenant : la crise de l'itinérance et la crise du logement sont intimement liées. Des pertes de logement, des évictions, des loyers inabordables et l'insalubrité poussent tous les jours des personnes et des familles à la précarité jusque dans une trajectoire qui mène à la rue. En fin de compte, refuser des projets « dans sa cour », c'est proposer que la conséquence se vive « ailleurs », sous forme de campements, de suroccupation, de retours en hébergement d'urgence, ou de ruptures de suivi.

Alors, comment éviter de potentiels débats stériles aux conséquences évidentes ? Commençons par traiter l'acceptabilité sociale comme une composante d'urbanisme, pas comme une bataille de relations publiques. Architecture sans frontières Québec, par exemple, documente des pratiques d'aménagement qui visent à prévenir le « pas dans ma cour », à faciliter la cohabitation et à éviter que le design des projets serve à invisibiliser les personnes en situation d'itinérance. Quelques-unes de ces bonnes pratiques :

- transparence dans les communications,
- conception de qualité et intégration à l'aménagement urbain,
- prévision de la gestion des impacts réels et concrets (bruit, propreté, circulation),
- implication de soutien communautaire et de partenariats de proximité,
- visée de bénéfices partagés — un projet qui améliore aussi le quartier par les services qui y existeront et les espaces qui y seront aménagés.

Au fond, l'acceptabilité sociale ne se décrète pas : elle se finance. Sans investissements publics à la hauteur pour l'accompagnement, l'entretien et la médiation, les meilleurs projets s'essoufflent, les tensions montent, et le problème se déplace plutôt qu'il se résout. ■

Faubourg Mena'sen CE N'EST PAS ENCORE TERMINÉ!

Luc Loignon

LE DOSSIER DU FAUBOURG MENA'SEN A CONNU PLUSIEURS REBONDISSEMENTS AU COURS DE L'AUTOMNE 2025. DEUX FOIS PLUTÔT QU'UNE, LES MÉDIAS ONT FAIT PART DE NOUVELLES FAISANT RESSORTIR DES SIGNES ENCOURAGEANTS POUR LE COMITÉ SAUVONS MENA'SEN.



Crédit : Mena'sen

Rappelons qu'en 2022 les cinq administrateurs qui siégeaient au conseil d'administration de l'organisme sans but lucratif (OSBL) ont procédé à la vente des actifs. Et, par un tour de passe-passe, ces derniers se sont appropriés du fruit de cette transaction estimée à environ 20 millions\$. Par le fait même, ce bien collectif a été privatisé et les locataires font désormais affaire avec des propriétaires privés.

OCTOBRE 2025 : LA COUR D'APPEL DU QUÉBEC SE PRONONCE

Une décision de la Cour supérieure avait été prononcée en décembre 2024, décision selon laquelle étaient autorisées les démarches judiciaires soutenues par le comité Sauvons Mena'sen. Or, les ex-administrateurs ont logé un appel. Le jugement de la Cour d'appel était très attendu et il aura fallu attendre plusieurs mois. C'est le 10 octobre 2025 que la Cour d'appel a rendu son verdict. Elle a rejeté leur appel.

Est-ce une victoire ? Oui ! Mais ce n'est pas la fin de la bataille ! Le comité Sauvons Mena'sen se retrouve maintenant dans une situation analogue à celle où il était en décembre 2024 : il est autorisé à poursuivre ses démarches judiciaires.

- Pour l'essentiel, le comité demande à la Cour supérieure d'annuler l'acte de vente du Faubourg Mena'sen, de récupérer le complexe domiciliaire, puis de retrouver son statut d'organisme à but non lucratif. Les procédures judiciaires

relatives à cette question devraient reprendre sous peu.

COUP D'ÉCLAT EN DÉCEMBRE 2025 : ARRESTATION DES EX-ADMINISTRATEURS

On savait depuis 2022 que l'Unité permanente anticorruption (UPAC) avait débuté une enquête sur la vente du Faubourg Mena'sen. Mais le 10 décembre 2025 c'est un coup d'éclat. Les cinq ex-administrateurs du Faubourg Mena'sen sont arrêtés au terme de mandats pour fraude.

Selon l'enquête du Commissaire à la lutte contre la corruption, les cinq accusés auraient procédé à la vente du Faubourg Mena'sen qui appartenait à l'OSBL *L'Orientation éphémère* (anciennement connue sous le nom de la *Cité des retraités*). Ils auraient modifié les lettres patentes de l'OBNL afin de retirer une clause qui prévoyait qu'en cas de dissolution les actifs devaient être remis à une personne morale ayant des objets analogues. La fraude serait survenue entre le 1er juin 2018 et le 1er juin 2022.

- Il s'agit ici d'une procédure de nature criminelle à l'encontre des ex-administrateurs. C'est la justice qui prend l'initiative et qui porte les accusations. Comme tel, le comité Sauvons Mena'sen n'a pas à s'y immiscer.

2026 : LA BATAILLE SE POURSUIT

Le comité Sauvons Mena'sen n'a pas chômé au cours des dernières années. Et son travail est loin d'être terminé. Un

appel à la générosité du public a été lancé dès octobre 2024, principalement à Sherbrooke et dans la région de l'Estrie. Il fallait se donner des moyens pour soutenir cette bataille, entre autres pour assumer les frais judiciaires. La réponse à cette campagne de financement a été jusqu'à ce jour très généreuse.

UNE BATAILLE D'ENVERGURE NATIONALE

Il est clair que les actions menées par le comité Sauvons Mena'sen ont et auront des impacts sur les organismes à but non lucratif dans le Québec tout entier, que ce soit dans le secteur du logement ou dans d'autres secteurs d'activité. Il faut barrer la route à toute initiative, légale ou non, visant à transférer au privé les actifs de nos organismes.

- La campagne de sociofinancement, qui en est à sa troisième phase, fait également appel à la générosité des individus et organismes à travers le Québec. À une bataille d'envergure nationale, il faut un soutien à travers le Québec.

Plus d'information sur la campagne de financement et sur les actions du comité Sauvons Mena'sen : <https://sauvons-menasen.org>.

Luc Loignon est membre de l'OBNL « Havre du pin solitaire », de qui relève le comité Sauvons Mena'sen. ■

LETTRE DE L'AMECQ À FRANÇOIS LEGAULT

Joël Deschênes, président de l'AMECQ



Qu'advierait-il de nos médias s'ils étaient tous contrôlés par des entreprises américaines, ou s'ils devenaient la propriété d'un ou deux conglomérats ? Auriez-vous toujours confiance en eux ? Vous devez convenir que de telles situations seraient inacceptables.

Au rythme où vont les choses, cela risque cependant d'arriver, plus tôt que tard. La presse locale peine à survivre et quand elle aura disparu, il ne restera plus que quelques grands joueurs.

« L'information locale indépendante, (...) est pourtant essentielle à notre démocratie. »

L'information locale indépendante, celle que les journaux communautaires produisent depuis des décennies, est pourtant essentielle à notre démocratie. Sans elle, il n'y aurait aucun contrepoids aux médias commerciaux et aux informations parfois partiales, et des communautés entières perdraient leurs voix.

Depuis la COVID, les médias communautaires voient leurs revenus de publicité chuter – même le gouvernement s'est détourné d'eux, au profit de Meta, pour la publication de

ses messages ! Ainsi, même avec les subventions reçues du ministère de la Culture et des Communications via le PAMEC (programme d'aide au fonctionnement des médias communautaires), nos journaux membres sont dans le rouge. Nous cherchons tous activement des solutions pour réduire leurs coûts, mais ceux-ci augmentent quand même.

Nous croyons que le gouvernement peut faire la différence, même en période de compressions. Les sommes totales nécessaires pour assurer la survie de nos journaux communautaires représentent une fraction infime du budget. Une hausse de 10 % du PAMEC et la reprise des publicités gouvernementales dans nos journaux seraient sans doute suffisantes.

Demeurant persuadé que vous serez sensible à notre requête, je vous prie d'accepter mes salutations distinguées.

Le président,

Joël Deschênes ■

Cet article a été reçu et mis en page avant la démission surprise de M. Legault le 14 janvier.

TRENTE ANS BIEN SONNÉS POUR *ENTRÉE LIBRE*!

■ Louise Daigle – Juin 2016 # 196

LORSQUE JE SUIS ARRIVÉE AU JOURNAL COMMUNAUTAIRE *ENTRÉE LIBRE*, LE PREMIER ORDINATEUR DE L'ORGANISME M'AVAIT PRÉCÉDÉE D'À PEINE QUELQUES MOIS. C'EST TOUT DIRE. CELA NOUS RAMÈNE VERS LA MI-TEMPS DES ANNÉES QUATRE-VINGT-DIX.

Je n'ai pas connu la période précédente où la dactylo, le découpage et le montage à la main régnaient en maître. Tout de même, nous en étions au premier balbutiement informatique et, si par malheur nous devions retrancher quelques mots dans une colonne, le texte en entier s'énervait et se déplaçait. La patience et la foi en un résultat final acceptable étaient de mise.

C'était l'époque où l'on disait qu'une image vaut mille mots, mais dans notre cas c'était souvent problématique vu la qualité douteuse de l'image... Qu'importe! On se rabattait sur le texte. Nous formions une belle gang qui, au départ, ignorait presque tout de la production du journal et de la vie associative et démocratique de l'organisme. Pour le collectif, l'éducation populaire autonome (son credo) s'exprimait par un apprentissage continu des normes de l'écriture journalistique et des valeurs d'équité et de justice sociale. C'est aussi au fil de ces années que nous sommes passés du ministère de l'Éducation au ministère de la Culture et des Communications.



Aujourd'hui, une autre belle gang milite au journal. Un responsable m'a confié qu'*Entrée Libre* recevra sous peu une aide financière du ministère pour l'obtention de matériel informatique des plus performants. Mon esprit critique s'est souvenu. Bien que je me réjouisse de cette aide qui permettra un meilleur arimage aux diverses technologies de l'information, force est de reconnaître que la politique ministérielle en matière de subventions n'a pas évolué : très peu d'argent pour la reconnaissance et le financement de base, mais des programmes sporadiques pour l'acquisition d'équipements. Lorsque j'ai quitté, nous en étions à la caméra numérique...

J'ignore comment sera le journal dans dix ans. Parle-

rons-nous alors d'un journal graphique comme on parle actuellement du roman graphique? Nous en sommes à l'époque où l'on dit qu'un mot vaut mille images. Le défi sera de préserver ce mot pour l'empêcher de sombrer dans ce flot d'images afin qu'il demeure fidèle à l'idée qu'il représente.

En souvenir de Pierre Berger, collaborateur et caricaturiste d'*Entrée Libre* malheureusement décédé, j'ai demandé aux responsables du journal qu'une de ses caricatures accompagne ce texte.

Félicitations et longue vie à *Entrée Libre*.

Louise Daigle a été coordinatrice du journal *Entrée Libre* pendant de nombreuses années. ■

ÉLECTIONS AU VENEZUELA

■ Yves Lawler – Février 2007

AU NOM DE LA « SÉCURITÉ GLOBALE » LES ÉTATS-UNIS S'ARROGENT LE DROIT D'INTERVENIR DANS N'IMPORTE QUEL PAYS AU NOM DES DROITS HUMAINS, DE LA LUTTE ANTI-TERRORISTE, DE LA DÉFENSE DE LA DÉMOCRATIE, DE LA LUTTE CONTRE LE NARCOTRAFFIC...

Après la Seconde Guerre mondiale, la CIA, organisait et finançait des coups d'État militaires contre les gouvernements gênants (Mossadegh, Arbenz, Allende, ...). Aujourd'hui, avant d'en arriver là, elle organise des « révolutions » orange, rose, etc. Pour ce faire, elle a créé au début des années 1980, des agences écrans pour financer et entraîner des groupes d'opposition.

Il s'agit de l'Agence Étasunienne pour le Développement International (USAID) et du Fonds National pour la Démocratie (NED) qui financent et organisent les partis, syndicats, organisations qui s'opposent aux gouvernements à renverser. L'aspect politique et stratégique revient au Albert Einstein Institute (AEI) qui a formé à ses techniques de déstabilisation, le mouvement étudiant yougoslave Otpor, Pora en Ukraine, Zoubr en Biélorussie, etc. Ces groupes contestent les résultats électoraux et occupent la rue exigeant la démission du gouvernement.

Ces trois organisations sont actuellement à l'oeuvre dans plusieurs pays d'Amérique latine qui élisent des gouvernements de gauche. Prenons le cas du Venezuela.

Venezuela. Après analyse des échecs du passé, on opta pour la stratégie utilisée en Europe de l'Est : semer le doute sur le processus électoral pour créer un terrain propice à l'action antidémocratique.

Depuis, l'opposition de droite a questionné le système de votation électronique et mis en doute le registre électoral. Déboutée sur toute la ligne par des organismes internationaux, elle s'est résignée à présenter Manuel Rosales qui avait participé au coup d'État de 2002 en signant le décret qui avait dissout toutes les institutions de la nation. Depuis la fin de l'été, les maisons de sondage « neutres » annoncent sa victoire pour préparer le terrain à une contestation des résultats électoraux.

SOYONS SOLIDAIRES

Quelques semaines avant l'élection, apparaissent aux abords de certaines universités de Caracas des tracs d'un nouveau groupe : « Plan V ». Une organisation de jeunesse dont le but est la mobilisation des jeunes au cas où le conseil national électoral ne respecte pas leur vote. Il faut bien sûr entendre si le CNE déclare Chavez gagnant.

Le président Chavez a reçu 61 % des votes. La révolution bolivarienne pourra continuer, mais dans quel climat? Il y a fort à parier que l'impérialisme et ses alliés de droite ne vont pas rester les bras croisés. Le Venezuela aura alors besoin de notre solidarité. ■

LE BUT : DÉSTABILISER

Entre 2001 et 2004, elles ont dépensé plus de 30 millions de dollars pour financer des groupes d'opposition. Parmi les opérations de déstabilisation, la tentative de coup d'État, le sabotage économique et l'organisation du référendum révocatoire contre le président Hugo Chavez.

L'AEI, en avril 2003, a tenu une consultation avec les membres de l'opposition de droite vénézuélienne afin de développer une stratégie pour restaurer la « démocratie » au





Renelle et Les coïncidences d'un destin

UN CIMETIÈRE QUI PARLE !

Renelle (lescoincidencesdundestin@gmail.com)

À LA FIN DE L'ÉPISODE 3, J'ÉTAIS EN PLEINES DÉCOUVERTES AU CIMETIÈRE...

Notre visite au cimetière me semblait donc une bonne piste. Nous avons continué à faire les rangées du cimetière, rangée par rangée. Et là, tout à coup, me voilà devant la pierre tombale de mon grand-père, le père de ma mère. Wow ! Mes recherches semblent de bon augure, mais ma mère n'est toujours pas là, ni mon père ! Nous continuons et nous descendons dans le bas du cimetière. Et là, nous avons trouvé les pierres tombales de mes arrière-grands-parents maternels.

Là voilà, tu ne me croiras pas ! Même moi à qui c'est arrivé, j'ai encore de la difficulté à y croire ! Mon conjoint me dit : « Renelle, regarde, il y a une femme qui est en train de déposer des fleurs sur la pierre tombale de ton grand-père. » Je lui dis : « Ben voyons donc, impossible ! » Il me répond : « Oui, oui, je te le dis, viens-t'en... »

Nous étions à plus de 30 mètres de cette femme. Je me demandais comment mon conjoint pouvait faire pour savoir que quelqu'un était en train de mettre des fleurs précisément sur la pierre tombale de mon grand-père. Et là il me dit : « Tu es ici pour savoir, tu veux savoir, viens-t'en. »

Et là, il monte de pied ferme vers cette dame. Moi je marche derrière lui comme si j'avais un éléphant qui me tenait les jambes m'empêchant de

le suivre. J'ai le cœur qui me fait 40 tours à la seconde et je ne sais pas trop ce qu'il va se passer. Qui est cette personne qui vient déposer des fleurs sur la pierre tombale de mon grand-père ?

Je suis vraiment décontenancée. Je voulais savoir, mais j'en sais déjà assez. J'ai trouvé les pierres tombales de mes ancêtres et j'ai pu noter l'âge à leur décès. Cela me suffit. J'en suis très heureuse ainsi, car je viens d'apprendre que les gens vivaient vieux, surtout pour cette époque-là. Tant qu'à moi, j'en ai assez appris. Mais mon conjoint insiste et me dit, tu dois venir. Tu voulais savoir, tu vas savoir. Alors me voilà donc rendue à la pierre tombale de mon grand-père.

Et là, il y a vraiment une femme qui semble assez pressée, en train de déposer des fleurs. Je lui dis : « Bonjour, vous êtes du coin ? » Elle me dit oui. Je lui demande : « Avez-vous toujours habité ici ? » Elle me dit oui. Et là, je lui demande la grande question : « Qui sont ces gens pour vous ? » Alors elle me dit : « Ici, c'est mon grand-père, et là à côté, c'est le frère de mon grand-père. » Or, ce dernier, c'était mon grand-père. Par déduction, cette femme était donc ma cousine, ma petite cousine. Fiou !

Là, je suis complètement abasourdie. C'est alors que cette femme interloquée me de-

mande : « Mais vous, qui êtes-vous donc ? » En bégayant, je devais absolument improviser, je n'étais pas préparée, on ne peut jamais être préparé à quelque chose de semblable. Je lui dis que je fais des recherches afin de compléter mon arbre généalogique.

Mais elle semble trouver que ce n'est pas suffisant comme réponse. Elle me regarde bizarrement. Et comme elle semble curieuse et que j'ai des feuilles entre les mains, je lui montre. C'est alors que cette femme, que je ne connais pas, me dit : « Hey ! Ce sont tous des gens de ma famille ! »

Comment peut-on y croire ? Et là elle part et me dit : « Janette, elle habite ici au Lac à la Truite. » Imagine-toi, Janette c'est ma mère, je viens d'apprendre que non seulement elle n'est pas morte, mais aussi qu'elle habite pas très loin de là ! J'ai les jambes sciées. Or, cette femme a dans les mains mes feuilles avec le nom de mes ancêtres, et elle les connaît tous. Elle poursuit : « Celle-ci est divorcée, celui-ci est décédé, celle-là habite à Trois-Rivières, alors que celle-là était gardienne de prison... » Et ainsi de suite. ■

Lire la suite dans la prochaine édition d'Entrée Libre :

Épisode 5 | Sur les traces de ma mère !



REJOINS-NOUS !

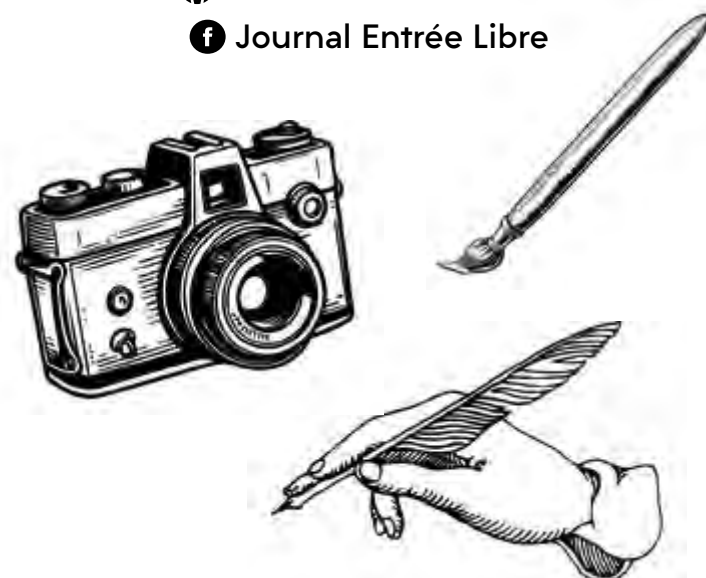
PLUME, PINCEAU OU CAMÉRA : À TOI DE CRÉER AVEC NOUS !

Entrée Libre est toujours à la recherche de collaborateurs pour écrire, dessiner, photographier ou tout simplement s'impliquer bénévolement dans la production du journal. Si votre plume s'impatiente de dénoncer ou de déconner, joignez-vous à l'équipe !

✉ journal@entreelibre.info

🌐 www.entreelibre.info

📺 Journal Entrée Libre



ABONNE-TOI !

ÉDITION ÉLECTRONIQUE

Il est possible de s'abonner gratuitement, et ce, en tout temps, à la version numérique du journal. Au lancement de chaque nouvelle parution (en moyenne huit par année), vous recevrez un bulletin par courriel pour vous en informer. Vous serez également informé•e de certains événements spéciaux : la tenue d'une assemblée générale, le lancement d'une campagne de sociofinancement, etc. L'inscription au bulletin web est gratuite.

www.entreelibre.info/abonnement

ÉDITION PAPIER

Le journal Entrée Libre souhaite vous compter parmi ses abonné•s. En vous abonnant, vous vous assurez de recevoir le journal directement dans votre boîte à lettres, tout en appuyant concrètement un journal local et en prenant position pour la presse indépendante. Un abonnement annuel comprend huit parutions. L'abonnement est de 30 \$ pour les individus et de 50 \$ pour les organisations.

Pour effectuer votre paiement, vous pouvez procéder soit en ligne via PayPal (lequel accepte les cartes de crédit sans nécessiter l'adhésion à PayPal), soit par chèque.

Pour payer via PayPal, allez sur cette page : www.entreelibre.info/abonnement

Pour payer par chèque, écrivez à :

Journal Entrée Libre
10-1445, rue de Courville, Sherbrooke
(Québec) J1H 0L5

URBANISME

QUE NOTRE JOIE DEMEURE
KEV LAMBERT
HÉLIOTROPE



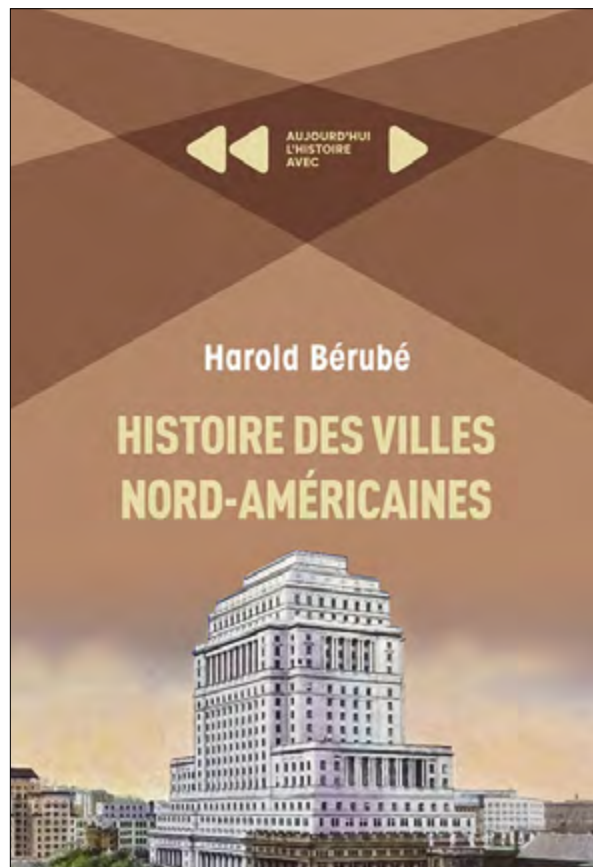
Céline Wachowski, une architecte de renommée mondiale, admirée et respectée par son entourage, se fait accuser d'embourgeoisement des quartiers après avoir présenté son nouveau projet au cœur de la ville de Montréal : le Complexe Webuy. Le projet d'envergure est ardemment critiqué par la population qui se soulève. La femme d'affaires se voit confronter à ses privilèges et à l'impact qu'elle a sur le tissu social.

Tout au long du récit, nous observons, au travers les yeux du personnage principal, une réalité capitaliste et déconnectée. Dans de longues phrases qui nous mènent au bout de notre souffle, Kev Lambert nous insère parmi les murs d'un monde inquiétant.

La réputation de Céline s'effrite et sa carrière ne tient qu'à un fil, mais réussira-t-elle à voir les inégalités qu'elle engendre ?

Que notre joie demeure est une œuvre forte et engagée sur un sujet d'actualité important.

HISTOIRE DES VILLES NORD-AMÉRICAINES
HAROLD BÉRUBÉ
ÉDITIONS DU SEPTENTRION



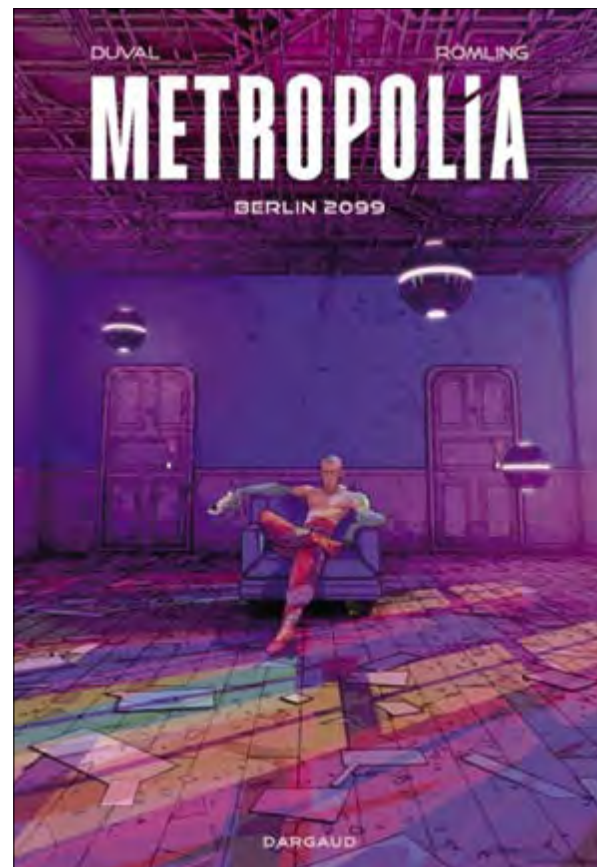
Depuis le milieu du XIXe siècle, les métropoles nord-américaines s'imposent comme l'incarnation d'une modernité urbaine triomphante.

De Montréal à La Nouvelle-Orléans, le développement des transports en commun donne naissance à des quartiers bourgeois prestigieux, mais aussi à des quartiers défavorisés. À Toronto ou New York, experts, architectes et politiciens tentent de donner un sens et organiser un chaos urbain pour enrichir la ville et aller de l'avant. À Vancouver comme à Chicago, les boulevards et gratte-ciel côtoient les espaces verts pour rendre le tout acceptable.

Le point commun à toutes ces villes, métropoles et mégapoles ? Les inégalités qui persistent et s'accroissent ; celles et ceux qui tentent de les réguler et de les freiner.

Dans cet ouvrage de vulgarisation court et accessible, Harold Bérubé, professeur titulaire au Département d'histoire de l'Université de Sherbrooke, réussit à dresser un portrait complet et diversifié de son sujet. Un essai qui, en nous plongeant dans l'histoire et le passé, nous aide à mieux comprendre la situation actuelle des villes nord américaines.

METROPOLIA
FRED DUVAL, INGO ROMLING
DARGAUD



Berlin, 2099. La société a beaucoup évolué par rapport à aujourd'hui. L'intégration de l'intelligence artificielle au mode de vie quotidien est très avancée : chacun utilise les potentialités l'IA de toute sorte de façons.

Autre changement majeur qui affecte la société par rapport à aujourd'hui : l'absence de véhicules dans les villes. La société a pris un grand virage de décarbonation des infrastructures et ainsi la voiture individuelle est disparue. Comment les gens se déplacent-ils ? Tenez-vous bien : ils marchent. Même que les kilomètres parcourus par quelqu'un peuvent lui servir de monnaie d'échange contre des produits ou des services.

Dans *Metropolia* on suit Sasha, détective privé en quelque sorte. Il est recruté afin d'élucider la mort violente d'un cadre chez Mercedes-Benz. Ce dernier faisait partie des gens ayant orchestré la transition de la décarbonation plusieurs décennies auparavant. Son enquête mènera Sasha d'une révélation à l'autre et vers une conclusion pour le moins surprenante !

Metropolia est une bande dessinée très réussie. Elle mélange brillamment les codes du récit d'enquête et ceux de la science-fiction. La projection de ce à quoi pourrait ressembler la vie dans une grande métropole où le principal mode de transport est la marche à pied est fascinante.